

HISTORIQUE

- 1978** Le CTM⁽¹⁾ préconise déjà la formation d'un comité de personnes syndiquées à la retraite qui lui serait rattaché.
- 1992** À l'instigation de militants et de militantes de la FTQ, le CTM⁽²⁾ crée un comité provisoire de personnes retraitées et dresse un plan d'action.
- 1993** En avril, le congrès biennal du CTM accepte d'amender ses statuts pour que le **Regroupement des personnes à la retraite** (RPR) puisse, en tant qu'organisme autonome :
- Se joindre au CTM comme organisme affilié;
 - Élire une personne déléguée au comité exécutif du CTM;
 - Élire trois personnes déléguées aux assemblées générales et au congrès du CTM.
- 1993**
- Le congrès de fondation a lieu les 21 et 22 octobre. Une quarantaine de personnes y participent. Dans les jours qui suivent, le RPR soumet une demande d'affiliation au CTM.
 - Au congrès de la FTQ, dans une résolution d'appui au RPR, les congressistes encouragent la formation de tels regroupements au sein de tous les conseils régionaux.
- 1994** Au congrès biennal du 28 octobre, deux nouveaux comités sont créés. Les membres délégués prennent position sur les orientations du RPR. Les préretraités et préretraitées peuvent devenir membres.
- 1997**
- Au congrès, on reconnaît une structure pour les membres individuels, on change le nom du RPR qui devient le **Regroupement des syndicalistes à la retraite** (RSR) et on nomme des membres à vie. Un réseau de personnes déléguées sociales est créé.
 - Dorénavant, les congrès se tiendront aux trois ans.
- 2000**
- Le RSR inclut dans ses statuts sa participation à la campagne annuelle de financement de Centraide.
 - Le RSR fera la promotion d'un « Supplément de revenu garanti provincial » (SRG).
 - L'ensemble des membres affiliés individuellement constitue maintenant un organisme au sein du RSR. Le montant des droits d'adhésion annuels est établi à quarante-huit dollars (48\$) pour les organismes et à vingt-quatre dollars (24\$) pour les individus.
- 2003**
- On demande la collaboration de la FTQ pour susciter la création de RSR dans les autres régions du Québec.
 - La FTQ, à l'invitation du RSR, adhérera à l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec qui deviendra, par la suite, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEDAC).
 - Le RSR réclame du gouvernement fédéral qu'il adopte une législation pénalisant de façon plus dissuasive les auteurs de crimes économiques, crimes ayant souvent un impact dévastateur sur les revenus des personnes à la retraite.
 - Le congrès triennal se tiendra, dorénavant, en octobre.
- 2006**
- Les congressistes adoptent une déclaration de politique.
 - Les frais d'adhésion annuels passent à soixante dollars (60\$) pour les organismes et à trente dollars (30\$) pour les individus.
 - Le RSR dénonce le niveau de pauvreté au Canada qui affecte particulièrement les enfants et les personnes à la retraite. Des moyens d'intervention sont proposés.
 - Le RSR invite la FTQ à faire une campagne de sensibilisation auprès des syndicats locaux pour qu'ils fassent preuve d'une solidarité élargie à l'endroit de leurs futurs membres (les jeunes) et de leurs anciens membres maintenant à la retraite.
 - Les membres en congrès votent diverses propositions ayant pour objectifs de sécuriser la réception de la prestation de retraite ainsi que la saine gestion des régimes de retraite.
 - Le RSR donne un appui au projet de loi 30 (Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite).
 - André Sénéchal, qui a été président du RSR pendant dix ans, est nommé membre à vie pour sa contribution exceptionnelle apportée à notre regroupement.

⁽¹⁾ CTM : Conseil du Travail de Montréal (Ancien nom du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain)

⁽²⁾ Le nom était devenu Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain, à cette époque.